

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-8-18

Séance du lundi 31 mai 2021

VENTE DE L'ANCIENNE SOUS PRÉFECTURE DE MULHOUSE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2016-10-5-4 du 4 novembre 2016,
- VU l'avis émis par France Domaine en date du 23 juin 2020,
- VU l'avis favorable de la Commission « Agglomération mulhousienne » en date du 12 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de maintenir le prix de vente à CITIVIA-SEM de l'immeuble situé 9A avenue du Président Kennedy à MULHOUSE, cadastré sous-section KN, n° 20 lieudit « 2 Rue d'Alsace », sol, d'une superficie de 16,51 ares, à 549 000 €,
- Approuve l'étalement du paiement du prix de 549 000 € par CITIVIA-SEM en 3 échéances, avec modification de l'échéancier initial de paiement selon le tableau annexé à la présente délibération, sans fixation d'intérêts supplémentaires,
- Modifie en conséquence l'échéancier de l'avance remboursable consentie à CITIVIA-SEM, correspondant au prix de vente de l'immeuble intéressé, tel que détaillé en annexe,
- Autorise le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte de vente à intervenir, qui sera établi en la forme administrative à la diligence des services de la Collectivité.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'avance, telle que jointe au rapport et à la délibération
- D'imputer les recettes et dépenses comme suit :
 - **En dépense** : opération P0150001/ enveloppe P015E04 / 348-2748-01
 - **En recettes** : opération P0330007/ enveloppe P033E01 / 3538-77-775-028 ; opération P0150001 / enveloppe P015E02 / 1737-76-7688-01 et opération P0150001 / enveloppe P015E05 / 348-27-2748-01

Madame Lara MILLION, en sa qualité de présidente, MM. Pierre BIHL, Pierre VOGT et Marc MUNCK, en leur qualité d'administrateurs de la SEM, ne participent ni aux débats ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité